

CHARTE DES ENGAGEMENTS

La charte est un ensemble de règles que tous les Artisans Ébénistes de France se doivent de respecter pour obtenir puis conserver ce Label.

- 1 Traduire esthétiquement la demande du client en personnalisant au mieux le meuble commandé.
- **Respecter les signes** essentiels des styles français de meubles, les règles esthétiques du design contemporain.
- **Construire** suivant les règles de l'art et de la technique.
- **4 Connaître les normes** françaises d'ameublement.
- **Respecter les référentiels** de la marque "A.E.F." concernant mes travaux d'ébénisterie traditionnelle ou contemporaine.
- 6 Rechercher le juste choix et la qualité des matières, composants, adjuvants entrant dans mes meubles.
- **Rechercher la qualité et la précision** dans mon exécution.
- **Rechercher la qualité** dans l'application de mes finitions.

- Assurer la solidité et la rigidité générale de mes meubles.
- **Assurer la qualité et la durabilité** de leur fonctionnement en utilisation normale.
- Assurer la qualité et le respect des devis descriptifs acceptés.
- 12 Respecter les délais et les prix convenus inscrits aux devis et avenants éventuels.
- Rester à la disposition du client pour tout suivi.
- Dans le cas d'un artisan labellisé, **délivrer** une attestation d'authenticité artisanale certifiant l'origine du produit et son inscription dans une Nomenclature Nationale sous un numéro spécifique.
- En cas de litige, **accepter la médiation du Comité d'Homologation** au niveau
 du précontentieux.
- Je m'engage à agir et mettre en œuvre les règles du développement durable : respect de l'équilibre naturel, économique et social.







Tél standard : 01 44 68 18 00 Mobile : 06 75 06 98 07